



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'AMQUI**

DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA CONDITION D'EXONÉRATION CESSE D'ÊTRE SATISFAITE

DATE OÙ LA CONDITION CESSE D'ÊTRE SATISFAITE (FOURNIR UN DOCUMENT CONSTATANT CETTE DATE)

IDENTIFICATION DU CÉDANT		
PERSONNE PHYSIQUE		
NOM	PRÉNOM	
ADRESSE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)		
L'ADRESSE OÙ PEUT ÊTRE TRANSMIS LE COMPTE (SI DIFFÉRENTE)		
TÉLÉPHONE	CELLULAIRE	ADRESSE COURRIEL
PERSONNE MORALE		
NOM		
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION	
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL OU DU PRINCIPAL LIEU D'AFFAIRES (RUE, VILLE PROVINCE, CODE POSTAL)		
TÉLÉPHONE	CELLULAIRE	ADRESSE COURRIEL
NOMS, COORDONNÉES ET FONCTIONS DES PERSONNES AUTORISÉES À AGIR AU NOM DE L'ENTREPRISE		
NOM ET PRÉNOM DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS DANS LE TRANSFERT DE L'IMMEUBLE		

IDENTIFICATION DU CESSIONNAIRE		
PERSONNE MORALE		
NOM		
NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ)	NUMÉRO D'IDENTIFICATION	
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL OU DU PRINCIPAL LIEU D'AFFAIRES (RUE, VILLE PROVINCE, CODE POSTAL)		
TÉLÉPHONE	CELLULAIRE	ADRESSE COURRIEL
NOMS, COORDONNÉES ET FONCTIONS DES PERSONNES AUTORISÉES À AGIR AU NOM DE L'ENTREPRISE		
NOM ET PRÉNOM DES PROFESSIONNELS CONCERNÉS DANS LE TRANSFERT DE L'IMMEUBLE		
NOM ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE APPARENT MENTIONNÉ DANS L'ACTE INSCRIT AU REGISTRE FONCIER		



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'AMQUI**

DIVULGATION APPLICABLE LORSQUE LA CONDITION D'EXONÉRATION CESSE D'ÊTRE SATISFAITE (SUITE)

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ	
ADRESSE (RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL)	
CADASTRE	DATE DU TRANSFERT
AUTRES INFORMATIONS – ARTICLE 9 – LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES	
LE MONTANT DE LA CONTREPARTIE POUR LE TRANSFERT DE L'IMMEUBLE SELON LE CÉDANT ET LE CESSIONNAIRE :	
LE MONTANT CONSTITUANT LA BASE D'IMPOSITION DU DROIT DE MUTATION, SELON LE CÉDANT ET LE CESSIONNAIRE, ET LE CAS ÉCHÉANT, LA PORTION DE CETTE BASE QUI EST VISÉE AU TROISIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 4 :	
LE MONTANT DU DROIT DE MUTATION :	
TOUTE AUTRE MENTION PRESCRITE PAR RÈGLEMENT :	
_____	_____
SIGNATURE DU CESSIONNAIRE	DATE
L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble. Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par les municipalités au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué la cessation du respect de la condition d'exonération	

Service des finances
Mise à jour : août 2019